

Mobilisation du 1^{er} octobre

Compte rendu réunion CSE

25 contembre 2021 - 1ère nartie

MARDI 1er OCTOBRE: TOUS EN GREVE

La CGT-Cosmeva se joint à l'appel de La CGT, Solidaire et la FSU pour une journée de grève et de manifestation le mardi 1^{er} octobre.

Pour le retour à la retraite à 60 ans, pour les augmentations de salaire de 200 €, salaire minimum à 2000 €. La mobilisation du plus grand nombre est la seule voie pour gagner.

Manifestation à 10 heures devant la préfecture de Melun

Assemblée générale des salariés de Cosmeva de 13 heures à 14 heures devant l'usine

Pour discuter ensemble des échéances à préparer ensemble.

Arrêt de travail de 13 heures à 14 heures pour l'équipe du matin et les collègues de journée, de 21 heures à 22 heures pour l'équipe d'après-midi.

REUNION ORDINAIRE CSE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Il n'y a pas eu de réunion avec la direction depuis le 29 mai, la veille du départ en taxi du directeur en période d'essai.

L'ordre du jour est toujours aussi chargé puisque rien n'est réglé et que les conditions de travail s'aggravent. De 10 heures 30 à plus de 14 heures nous avons parlé de la moitié des 80 réclamations en suspens.

La fin de cette réunion se tiendra le mercredi 9 octobre.

Les sept élus présents étaient tous de la CGT. Nous avons souligné que le remplacement des élus n'est pas organisé par la direction et que cela n'aide pas à venir en réunion.

Nous avons listé les différentes entraves au fonctionnement légal du CSE. Par exemple l'absence d'information à la suite du départ rapide du directeur au printemps.

Nous avons déposé deux droits d'alerte pour dangers graves et imminents, un sur la saturation de la logistique et l'autre sur l'utilisation du téléphone par les approvisionneurs de l'AT2. La direction n'a pas réagi et ignore ces alertes alors que la loi prévoit qu'elle mène une enquête immédiate avec le CSE.

SUITE DEPART DU DIRECTEUR.

De nouveaux **compacteurs à cartons** plus fiables sont prévus à l'AT1 et à l'AT2, on n'a pas pu savoir quand.

De nouvelles **tenues de travail** vont arriver dans quinze jours.

Nous avons insisté pour l'acquisition de nouveaux **gerbeurs-peseurs** à la Fab. La direction va voir.

Prime responsable de ligne : les modalités d'évaluation et d'attribution définies par l'ancien directeur sont conservées sauf pour l'évaluation qui sera faites par les chefs d'atelier et un chef d'équipe sans le directeur. L'évaluation est en cours. Quand les primes certifiées et qualifiées seront attribuées, la direction confirme la rétroactivité à septembre 2023.

Compensation pour l'habillage : la direction accepte l'ouverture de « négociation » avec les deux syndicats le 22 octobre. Pour nous, il s'agit d'obtenir une compensation plus juste du temps d'habillage, proportionnelle au nombre de jours travaillés.

Jusqu'à présent, la direction n'a jamais accepté de discuter sur ce sujet, se contentant d'affirmer simplement que la compensation décidée par elle toute seule est suffisante.

C'est une occasion pour gagner le temps de compensation qui nous est du.

6 heures au poste de travail, c'est non. La direction dit enfin comme nous et comme l'inspection du travail : 6 heures c'est à la pointeuse. A l'AT1, avant 6 heures, le déplacement vers la pointeuse et la ventilation doivent être payées. Les heures d'arrivée aux différents postes de travail varient avec la distance à la pointeuse.

La direction revient sur la promesse de l'ancien directeur : la prime de nuit reste à 20 %.

INTERIMAIRES ET EGALITE DE REMUNERATION AVEC UN NOUVEL EMBAUCHE.

Prime responsable de ligne de base, c'est non. La direction refuse toujours d'attribuer la prime aux intérimaires malgré la demande de l'inspection du travail.

Jour férié non payé de l'ascension et du 15 août 2023 : la direction dit qu'elle va se renseigner pour voir si elle était en faute. Plus d'un an après, le nombre de salariés concernés par ce vol de 2023 a bien diminué.

Egalité du taux horaire de janvier à juin 2024 : la direction dit qu'elle va se renseigner.

ABUS D'INTERIMAIRES AU LIEU D'EMBAUCHER.

L'inspection du travail l'a constaté avec nous : le nombre d'intérimaires présents tous les jours est illégal, ces collègues devraient être embauchés.

Dans un document communiqué par la direction pour la réunion, elle indique 80 intérimaires présents tous les jours (des conditionneurs, caristes et conducteurs de ligne) mais dans les postes à pourvoir elle indique seulement 11 conducteurs de ligne, aucun conditionneur et aucun cariste. Même en insistant, elle ne reconnaît pas la contradiction et nous parle de vagues embauches en octobre. Nous lui avons demandé des chiffres précis.

Risque chimique : nous avons de nouveau insisté sur l'amélioration nécessaire de l'aspiration à la source des poudres volatiles mais aussi sur les mesures d'empoussièrement à renouveler fréquemment.

Le jeudi 26 septembre 2024.